

Fiche n°8 : Exemple échancier de rémunération des congés payés, contrat de 46 semaines ou moins



Mensualisation 40 h x 37 semaines x 3 €/h = 370 12	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés
1ère période Congés en cours d'acquisition	Juin		Une de ces 3 modalités de versement est précisée dans le contrat de travail (art 102.1.2.2 de la CCN)		
	Juillet				
	Août				
	Septembre	370			
	Octobre	370			
	Novembre	370			
	Décembre	370			
	Janvier	370			
	Février	408,50			
	Mars	370			
	Avril	370			
	Mai	370			
	TOTAL	3 368,50 €			

Toute autre modalité de versement des congés payés est proscrite

Déclaration Pajemploi Urssaf : la case "congés payés" n'est remplie qu'au moment où les CP sont versés

Au 31 mai, calcul des congés acquis : nombre de jours acquis : (32 semaines de travail/4) x 2,5) : 20 jours CP (A)

Valeur des congés acquis : selon méthode des 10% = 336,85 €

Selon méthode du maintien de salaire (selon méthode cour de cassation) = 284,61 €

Montant à verser : 336,85 € (B)

Mensualisation : 370 €	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés acquis (B / A) x nbr de CP pris
2ème période Rémunération des congés acquis durant la 1^{ère} période <i>Les CP seront déclarés sur Pajemploi Urssaf lorsqu'ils seront rémunérés :</i> → En jours de CP → Avec ajout aux heures normales (Montant / taux horaire) → avec ajout au salaire versé.	Juin	370	336,85 €		
	Juillet	370			
	Août	370		336,85 €	286,32 € (17 CP)
	Septembre	370			
	Octobre	370			
	Novembre	370			
	Décembre	370			50,53 € (3 CP)
	Janvier	370			
	Février	370			
	Mars	370			
	Avril	370			
	Mai	370			
	TOTAL	4 440 €	336,85 €		

Au 31 mai, calcul des congés acquis : nombre de jours acquis : (37 + (20j /6) /4) x 2,5 : 26 jours CP (A)

Valeur des congés acquis : selon méthode des 10% = 477,68 €

Selon méthode du maintien de salaire (selon méthode cour de cassation) = 370 €

Montant à verser : 477,68 € (B)

Mensualisation : 370 €	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés acquis (B / A) x nbr de CP pris
3ème période Rémunération des congés acquis durant la 2^{ème} période et indemnité compensatrice de CP	Juin	370	477,68 €		
	Juillet	370			
	Août	370		477,68 €	422,56 € (23 CP)
	Septembre	370			
	Octobre	370			
	Novembre	370			55,12 € (3 CP) car fin de contrat
	TOTAL	2 220 €	477,68 €		

A la rupture, calcul de l'**indemnité compensatrice de congés payés** (CP acquis jusqu'à la rupture, estimés en fonction du nombre de semaines de travail ou assimilées (semaines de CP acquises de l'année précédente et posées, accident du travail, congés maternité...))

Calcul des congés acquis : nombre de jours acquis : (19 semaines travaillées + 4 semaines CP acquis posées au mois d'août) /4) x 2,5) : 14,37 soit 15 jours CP

Valeur des congés acquis : selon méthode des 10% : 269,77 €

Selon méthode du maintien de salaire (selon méthode cour de cassation) = 213,46 €

Montant à verser : 269,77 €